



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/051
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située route du Noroit, sur la Commune d'Oudalle dont la référence Haropa Solutions est le n° 5052 en vue de l'implantation d'une station-service GNL-GNC-L.

A l'issue de la procédure de sélection préalable, la Société GNVERT, ayant son siège social situé Immeuble Neptune – Le COPERNIC II, 1 Rue Galilée, Noisy Le Grand, 93 160, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation, conformément aux conditions énoncées dans le dossier de consultation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre, par décision DIR 19-084 en date du 10 mai 2019, a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n°20-130 à ladite Société susvisée.

Description de la dépendance : terrain de 2 408 m² située Route de Noroit, sur la Commune d'Oudalle
Durée de la convention : quinze (15) an(s) à compter du 15 juillet 2020 soit jusqu'au 14 juillet 2035

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n°20-130 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.